



Avec ces formations, toutes les cases sont cochées pour le patronat :

- Eloignement des militants vis-à-vis des salariés
- Professionnalisation des représentants du personnel
- Manipulation des contenus de formation pour en écarter toute notion de rapport de forces
- Négation du lien de subordination

- Consensus permanent entre la direction et les élus du personnel

- Affaiblissement voire disparition de la formation syndicale

Le filon est si juteux, que dans le cadre des négociations sur la Convention Collective Nationale, l'UIMM a exprimé la volonté de rendre ces formations incontournables.

Mais malgré les pressions exercées par les employeurs, la participation à ces formations communes n'est pas obligatoire ! L'article R2145-4 est très clair : c'est le salarié qui informe l'employeur de l'organisme de formation qu'il choisit. Ces formations communes employeurs/salariés pourraient

remettre en cause les principes fondamentaux de notre démarche syndicale
C'est pourquoi nous devons refuser l'organisation de ces formations communes !

Seule notre formation syndicale CGT porte la démarche et les propositions CGT !



La formation des militants, des élus ainsi que des mandatés, doit rester une mission essentielle de la CGT. Plus que jamais, il est temps de mener le débat dans nos syndicats, avec nos syndiqués,

L'ENJEU DE SE FORMER CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

Tél. Entreprise email



**J'agis,
je m'engage,
je me syndique !**

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à la FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil cedex | Fax : 01.55.82.86.53, mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr